

# SOMMAIRE

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| <b>0.</b> | <b>GENERALITES.....</b>                       | <b>2</b>  |
| 0.1.      | GENERALITES PLATRERIE .....                   | 2         |
| 0.2.      | GENERALITES PEINTURE .....                    | 5         |
| 0.3.      | GENERALITES REVETEMENTS DE SOLS SCELLES ..... | 7         |
| <b>1.</b> | <b>DOUBLAGES.....</b>                         | <b>10</b> |
| 1.1.      | DOUBLAGE PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE .....  | 10        |
| 1.2.      | MEMBRANE D'ETANCHEITE A L'AIR .....           | 11        |
| 1.3.      | ISOLATION VERTICALE EN FIBRES DE BOIS .....   | 12        |
| 1.4.      | HABILLAGE D'ENCADREMENTS D'OUVERTURES .....   | 12        |
| <b>2.</b> | <b>CLOISONS.....</b>                          | <b>14</b> |
| 2.1.      | CLOISON DE DISTRIBUTION COMPOSITE .....       | 14        |
| <b>3.</b> | <b>PLAFONDS.....</b>                          | <b>16</b> |
| 3.1.      | PLAFOND SUSPENDU EN PLAQUES DE PLATRE .....   | 16        |
| 3.2.      | PLAFOND SUSPENDU EN DALLES MINERALES .....    | 17        |
| 3.3.      | RETOMBEE DE PLAFOND .....                     | 18        |
| 3.4.      | MEMBRANE D'ETANCHEITE A L'AIR .....           | 18        |
| 3.5.      | ISOLATION THERMIQUE.....                      | 19        |
| <b>4.</b> | <b>OUVRAGES DIVERS .....</b>                  | <b>20</b> |
| 4.1.      | RACCORDS.....                                 | 20        |
| 4.2.      | COFFRE D'HABILLAGE .....                      | 20        |
| 4.3.      | CONDUIT COUPE FEU .....                       | 21        |
| <b>5.</b> | <b>PEINTURE .....</b>                         | <b>22</b> |
| 5.1.      | PAREMENTS EXISTANTS.....                      | 22        |
| 5.2.      | PEINTURE ACRYLIQUE .....                      | 22        |
| 5.3.      | PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS .....              | 24        |
| 5.4.      | PEINTURE SUR PORTES PREPEINTES.....           | 25        |
| 5.5.      | PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES.....        | 25        |
| 5.6.      | VITRIFICATION .....                           | 26        |
| 5.7.      | NETTOYAGE DES LOCAUX.....                     | 27        |
| <b>6.</b> | <b>REVETEMENTS DE SOLS.....</b>               | <b>29</b> |
| 6.1.      | RAGREAGE DE SOL.....                          | 29        |
| 6.2.      | REVETEMENT DE SOL LINOLEUM.....               | 30        |
| 6.3.      | ACCESSIBILITE HANDICAPES .....                | 31        |
| 6.4.      | PROFILE D'ARRET DE REVETEMENT DE SOL .....    | 32        |

## **0. GENERALITES**

### **0.1. GENERALITES PLATRERIE**

#### **0.1.1 RESPONSABILITES - GARANTIES**

L'entrepreneur garde la responsabilité de la bonne conception et de la bonne exécution des ouvrages. Il doit signaler à la réception des plans toutes les contradictions ou erreurs et proposer les modifications éventuelles.

Les plans de chantier sont établis sous l'entière responsabilité de l'entrepreneur. Leur vérification par le Maître d'œuvre concerne essentiellement la conformité des dimensions à l'usage du futur ouvrage ; elle ne dégage en rien cette responsabilité quant à la tenue et au dimensionnement.

L'entrepreneur déclare avoir une parfaite connaissance des buts à atteindre et des moyens à mettre en œuvre.

En conséquence, il donne sa garantie sans réserve pour tous les travaux à exécuter.

#### **0.2.1 MATERIAUX**

Avant toutes exécutions, l'entrepreneur doit soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre, une documentation complète sur les matériaux proposés comprenant :

Les caractéristiques générales et dimensionnelles.  
Les fiches techniques et recommandations de mise en œuvre.  
La copie de l'avis technique du C.S.T.B.

Les éléments ne doivent comporter aucune défectuosité telle que fissuration, déformation, arrachement, brûlage. Les faces doivent être planes et les arêtes rectilignes, sans manque ni effet de paroi.

Les éléments doivent être posés suffisamment secs pour permettre l'application immédiate des peintures et revêtements. Les angles rentrants ou saillants des cloisons sont réalisés par un clavetage (la finition des angles saillants est assurée par une bande armée).

Toutes précautions sont prises pour éviter les fissures :

Pontage des joints entre éléments.  
Désolidarisation haute et basse.

Sont dus tous les renforts et collages adéquats, nécessaires à la bonne tenue des ouvrages.

Le plus grand soin est apporté aux calfeutremments autour des menuiseries et au pied des éléments de cloisons.

#### **0.3.1 TOLERANCES**

Après finitions, la règle de 2.00 ml de long appliquée suivant n'importe quelle direction, ne doit pas faire apparaître de flèches ni de bosses de plus de 2 mm. Dans le cas de non conformité des ouvrages aux prescriptions, il est demandé à l'entrepreneur et à ses frais, soit la démolition et la reconstruction de ces ouvrages, soit l'exécution de tous travaux complémentaires indispensables (ponçages, ragréage...).

#### **0.4.1 STOCKAGE**

Les éléments de cloisons sont stockés obligatoirement, sous peine de refus, dans un endroit sec, à plat, sur un sol plan. Chaque pile est obligatoirement supportée par des cales suffisamment rapprochées pour éviter toute déformation (50 à 60 cm).

#### 0.5.1 TRACES ET IMPLANTATIONS

Le titulaire du présent lot devra, dans le cadre de ses prestations, procéder à l'implantation et au tracé préalable des cloisons sur les sols, y compris un nettoyage à l'emplacement des cloisons, si nécessaire. Il devra se conformer aux dimensions des pièces telles que représentées sur les plans. Toute erreur d'implantation ou d'équerrage constaté engage sa seule responsabilité sur les conséquences qui découleraient de ce fait.

#### 0.6.1 NETTOYAGE

Après exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra le nettoyage soigné de l'ensemble des sols et menuiseries, en général de l'ensemble des ouvrages salis par son corps d'état. Les gravois seront évacués aux décharges publiques.

Aucune trace de colle ou autre salissure ne devra apparaître sur l'ensemble des ouvrages dus au présent lot ainsi que sur les ouvrages des autres corps d'état.

#### 0.7.1 RECONNAISSANCE DES SUPPORTS

L'entrepreneur est tenu de réceptionner, avant tout commencement des travaux, l'état des surfaces qui lui sont données.

Sans remarque justifiée de sa part, consignée dans le rapport du chantier et formulée par écrit au Maître d'œuvre, il est censé avoir accepté les supports qui lui seront livrés et ne pourrait par la suite prétexter de la mauvaise qualité de ces derniers dans le cas où l'état ne serait pas satisfaisant.

Du seul fait d'entreprendre ses travaux, l'entrepreneur fait son affaire de l'état des fonds et demeure seul responsable de la tenue et de l'aspect définitif. Ultérieurement, aucune réserve n'est admise.

#### 0.8.1 OBSERVATIONS GENERALES

Les produits, matériels et procédés employés devront obligatoirement être conformes aux normes françaises en vigueur au moment de la soumission pour les produits traditionnels ou être titulaires d'un avis technique en cours de validité lors de la soumission et de la mise en œuvre.

Tous les produits employés devront répondre aux normes en vigueur au moment de la soumission.

L'application de produits nouveaux non traditionnels ne sera permise qu'après essais reconnus satisfaisants et concluants par le Maître d'œuvre. Pour tous les produits ou complexes isolants, l'entreprise devra fournir, à l'appui de son offre, le classement ACERMI.

Une visite sera effectuée sur place avant tout commencement d'exécution afin de déceler les altérations ou imperfections éventuelles des subjectiles et de signaler au Maîtres d'œuvre, les malfaçons qui doivent être reprises. A défaut, l'entreprise sera réputée avoir acceptée le support sans réserve.

Les stockages des matériaux seront en tous points conformes aux prescriptions des fabricants.

Les prix comprennent :

- Les essais de peinture et de teintes à la demande du Maître d'œuvre.
- Les rechampissages, sujétions de polychromie.
- Les raccords et reprises après jeux, ajustages et essais.
- Les précautions à prendre pendant les travaux pour protéger toutes les parties ne recevant pas de peinture ou d'enduit.
- Les nettoyages en fin de travaux et remise en état de fonctionnement, s'il y a lieu des appareillages de quincaillerie, plomberie, électricité, (grattage d'excédents de peinture, graissage, etc...).

Les prescriptions peinture ont été établies au DTU 59.1 (normes P. 74.201 et P. 74.202) qui fixe de manière très précise les conditions d'application en fonction des subjectiles. Sauf prescriptions contraires du C.C.T.P., ce texte sera intégralement applicable aux travaux et en cas de litige servira de référence. De même, à défaut de document spécifique pour l'application de peintures et revêtements d'étanchéité (I1 à I4) il sera fait application du 42-1 à l'exception des travaux préparatoires qui seront réalisés suivant prescriptions du fabricant.

Le choix des produits : doublages, cloisons séparatives, plafonds devra être établi en fonction de la nouvelle réglementation acoustique en fonction des caractéristiques de la structure.

Le titulaire du présent lot devra, dans le cadre de ses prestations, procéder à l'implantation et au tracé préalable des cloisons sur les sols, y compris un nettoyage à l'emplacement des cloisons, si nécessaire. Il devra se conformer aux dimensions des pièces telles que représentées sur les plans. Toute erreur d'implantation ou d'équerrage constaté engage sa seule responsabilité sur les conséquences qui découleraient de ce fait (notamment profilés aluminium de raccordement entre faïences et baignoire).

Les cloisonnements des salles de bains seront exécutés à l'aide d'un gabarit de baignoire retenu pour le chantier, fourni et réalisé par le présent lot et spécialement adapté aux modèles de baignoires. A défaut, les cloisons devront être démolies et reprises, ou, si les dimensions de la salle de bains sont supérieures à celles prévues, l'entreprise aura à sa charge les profils d'habillage aluminium ou les tablettes nécessaires aux raccords.

#### 0.9.1 OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

L'entreprise devra avoir pris connaissance de l'ensemble des recommandations décrit dans les généralités tous corps d'état et intégrer dans son offre de prix toutes les incidences.

L'entreprise devra une protection efficace et durable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux et devra après le départ de l'entreprise de gros œuvre le maintien des sécurités collectives suivant prescriptions générales.

L'entreprise devra avoir pris connaissance de l'ensemble des recommandations décrit au document plan général de coordination, ainsi que du calendrier et intégrer dans son offre de prix toutes les incidences.

#### 0.10.1 MESURE DE L'HUMIDITE RESIDUELLE

Mesure de l'humidité résiduelle de la chape par « bombe au carbure », avant toute pose de revêtement de sol.

Pour l'ensemble des supports du revêtement de sol.

L'entreprise devra des tests jusqu'à l'obtention de résultats satisfaisants.

Mesure réalisée en présence du maître d'œuvre, du bureau de contrôle et des entreprises de revêtements de sol, pour accord.

## **0.2. GENERALITES PEINTURE**

### **0.1.2 COORDINATION**

L'entrepreneur est tenu de consulter le responsable des corps d'état le précédant afin d'être renseigné si, pour les ouvrages destinés à être peints, il a été employé des adjuvants, des catalyseurs ou tous autres produits chimiques. L'entrepreneur ne commence ses travaux qu'après remise en état parfaite des lieux par les entreprises des autres corps d'état.

L'entrepreneur procède, en temps utile, à l'examen de l'état de tous les subjectiles qu'il aura à peindre ou à revêtir, et s'assure notamment de :

La qualité du fini des parements et de leur conformité avec les tolérances demandées.

La nature et la qualité des bois ainsi que la nature et la qualité des traitements primaires qu'ils ont reçus.

L'alcalinité des maçonneries afin d'en limiter les effets.

Les incompatibilités physiques ou chimiques pouvant exister entre les subjectiles et les produits.

L'absence de calamine, graisse, rouille, etc..., sur les métaux.

L'état hygrométrique des supports et des conditions d'ambiance nécessaires.

Toutes observations doivent être faites en temps utile par l'entrepreneur avant tout début d'exécution des travaux de peinture. Par la suite, aucune réclamation ne sera admise au sujet des conséquences que l'état des subjectiles pourrait avoir sur la tenue ou l'aspect des peintures. Toutes les réfections complémentaires sont à la charge de l'entrepreneur du présent lot.

### **0.2.2 QUALITE DES MATERIAUX**

#### **Nature :**

Outre les précisions données concernant les marques, les matières premières utilisées sont toujours de première qualité.

Dans tous les cas, l'entrepreneur doit fournir toute justification de l'origine des produits utilisés (factures, fermetures inviolables des emballages non ouverts, etc...). L'entrepreneur justifie, avant tous débuts d'exécutions, la provenance, la marque et la qualité des matériaux, chaque lot étant nettement défini par une référence. Le maître d'œuvre se réserve le droit de prononcer l'exclusive contre le matériau ne présentant pas, à son avis, les garanties suffisantes.

#### **Livraison - Contrôle :**

Tous les produits, quels qu'ils soient, sont livrés sur le chantier sous emballage d'origine, non ouverts et intacts. Le Maître d'ouvrage se réservant le droit d'assister à l'ouverture des emballages, les bidons ne sont descellés qu'au moment de l'utilisation.

Le Maître d'œuvre a toujours le droit, à n'importe quel moment, de vérifier en faisant analyser par un laboratoire d'essais, aux frais de l'entrepreneur, la qualité des matières premières.

Les récipients portent la marque du produit ainsi que la marque de conformité NF. Ils sont stockés à l'abri des intempéries.

Tous les matériaux et produits sont soumis à l'agrément du maître d'œuvre avant utilisation.

Lors de l'application, le Maître d'œuvre se réserve le droit de solliciter les conseils bénévoles du fabricant des produits retenus. A cet effet, l'entrepreneur doit joindre à sa soumission, une attestation du fabricant indiquant que ce dernier est, d'une part, en mesure de vérifier par analyse à sa charge que tout produit prélevé sur le chantier vient de ses usines et qu'il est conforme à la composition d'origine et, d'autre part, qu'il dispose dans la région d'un représentant technique qualifié.

### **0.3.2 ECHANTILLONS**

L'entreprise doit fournir à ses frais, sur simple demande du Maître d'œuvre, un échantillonnage des produits présentés, afin de pouvoir exercer toutes analyses ou contrôles.

Le Maître d'œuvre remet à l'entrepreneur les tons des peintures ou autres revêtements prévus dans l'opération. L'entrepreneur doit s'en tenir à ces coloris et présenter, avant exécution, des échantillons pour approbation.

L'emploi du rouleau pour l'application des peintures est conditionné par l'autorisation préalable du Maître d'œuvre, après exécution d'échantillons et d'essais.

#### 0.4.2 MISE EN ŒUVRE

##### **Reconnaissance des supports :**

L'entrepreneur est tenu de réceptionner, avant tout commencement des travaux, l'état des surfaces qui lui sont données.

Sans remarque justifiée de sa part, consignée dans le rapport du chantier et formulée par écrit au Maître d'œuvre, il est censé avoir accepté les supports qui lui seront livrés et ne pourrait par la suite prétexter de la mauvaise qualité de ces derniers dans le cas où l'état des peintures ne serait pas satisfaisant.

Du seul fait d'entreprendre ses travaux, l'entrepreneur fait son affaire de l'état des fonds et demeure seul responsable de la tenue et de l'aspect définitif. Ultérieurement, aucune réserve n'est admise.

##### **Règles générales d'exécution :**

L'entrepreneur n'exécute les travaux de peinture, de vernissage ou de lasurage que lorsque le taux d'humidité des supports est inférieur ou égal à :

- ✗ 18 % pour les menuiseries extérieures.
- ✗ 12 % pour les menuiseries intérieures.
- ✗ 5 % pour les maçonneries et plâtres.

Les températures minimales d'application sont indiquées par le fabricant, sans être < à + 5°. Avant l'application de toute couche, la surface est débarrassée de toutes souillures, poussières, etc....

Si le respect des délais d'exécution ou si les règles de l'art l'exigent, l'entreprise titulaire du présent lot est chargée d'intégrer les prestations et les frais afférents à un préchauffage total ou partiel des locaux, les frais d'installation et de consommation étant à sa charge.

Les métaux ferreux sont livrés et posés avec peinture antirouille par chaque corps d'état intéressé. Dans le cas d'éraflures ou de manque de peinture antirouille à la suite de chocs, nettoyages, etc..., les parties rouillées sont parfaitement nettoyées à la brosse métallique. Le dérouillage est suivi de raccords à la peinture antirouille de même composition ou compatible.

Tous les tuyaux et canalisations, sans exception, apparents ou non, sont peints. L'entrepreneur prend toutes dispositions pour assurer l'exécution de ces travaux, en coordination avec les autres corps d'état.

##### **Adjuvants et diluants :**

L'addition de produits adjuvants ou diluants n'est autorisée que sur prescriptions du CCTP ou du fabricant.

##### **Teintes des peintures :**

Toutes les peintures, sans exception, sont d'un ton préalablement choisi par le Maître d'œuvre et accord du Maître d'ouvrage, sur échantillons de 2.00 m<sup>2</sup> minimum prévus au présent lot.

Les teintes fines sont comprises au forfait, leur emploi ne pouvant donner lieu à aucun supplément. Les mixages sont effectués exclusivement en usine.

##### **Raccords et nettoyages :**

L'entrepreneur doit les raccords de peinture après nettoyage final, partout où nécessaire de façon à présenter un travail impeccable lors de la réception.

L'entrepreneur doit les nettoyages et protections résultant de sa présence ou de ses travaux.

Ces derniers peuvent être demandés à plusieurs reprises dans l'achèvement de ses travaux et chaque fois que le Maître d'œuvre le juge nécessaire.

#### 0.5.2 MATERIAUX DE REFERENCE

L'entrepreneur doit la fourniture des produits dont il assure la mise en œuvre et reste responsable de leur choix. Il peut, à la remise de sa lettre d'engagement, proposer à l'agrément du Maître d'œuvre des produits autres que ceux mentionnés, pourvu qu'il présente des caractéristiques physico-chimiques équivalentes.

Pour chaque produit de remplacement, l'entrepreneur fournit :

Une fiche d'identification technique.

Le PV du C.E.B.T.P.

### **0.3. GENERALITES REVETEMENTS DE SOLS SCELLES**

#### **0.1.3 TEXTES GENERAUX**

Les travaux de revêtements de sols scellés seront réalisés pour tout ce qui ne déroge pas aux spécifications du présent C.C.T.P suivant les clauses des normes suivantes, cette liste étant non limitative :

- ✘ D.T.U N°52.1 : Revêtements de sols scellés.
- ✘ D.T.U N°55 : Revêtements muraux scellés.
- ✘ Normes françaises de l'AFNOR.
- ✘ Les avis techniques du C.S.T.B.
- ✘ Les applications techniques d'expérimentation (ATEX) du C.S.T.B.

#### **0.2.3 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MATERIAUX**

Les carrelages devront toujours répondre aux contraintes exigées pour les locaux concernés, suivant les classifications d'usage PEI et UPEC.

Les matériaux et procédés proposés seront obligatoirement sanctionnés par un avis technique (colles, joints, ragréage, etc...).

Les carrelages fournis seront toujours du meilleur choix sauf spécification contraire.

Des échantillons de dimensions suffisantes seront soumis au Maître d'œuvre et Maître d'ouvrage qui choisira les coloris pour chaque type de revêtement. Ces échantillons seront présentés en temps utile pour que l'approvisionnement des matériaux ne retarde pas l'exécution des travaux.

L'entrepreneur devra s'assurer de la livraison des revêtements de sols, quant à la nuance et à l'aspect, ils devront être identiques, pour un même coloris, pour chaque pièce demandée identique.

#### **0.3.3 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE**

Avant exécution des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra la vérification des niveaux, de la planimétrie, du séchage, de la qualité et des conditions de bonne adhérence pour réceptionner les supports sur lesquels il doit intervenir. Toutes dispositions non conformes aux prescriptions seront précisées par écrit au compte-rendu de chantier. Dans le cas où des fourreaux et réservations n'ont pas une hauteur ou longueur suffisante, l'entrepreneur doit le signaler à l'entrepreneur responsable pour mise en place de rehausse ou de prolongateur.

L'entreprise effectuera la réception de tous les supports avec l'entreprise qui les a réalisés, dès que ceux-ci seront terminés et nettoyés pour ne pas retarder la pose des revêtements.

Un procès verbal de réception sera établi et signé par les deux parties, il précisera les travaux à réaliser par l'entreprise responsable du support, pour la mise en conformité éventuelle de celui-ci.

Le fait d'avoir exécuté les travaux qui lui incombent constituera une acceptation sans réserve des supports livrés par les autres corps d'état.

L'entrepreneur devra avant exécution des travaux vérifier les cotes et dimensions des pièces intéressées et faire sur place les tracés et repères nécessaires pour la distribution des carreaux, il restera seul responsable des erreurs qui pourraient être commises.

L'entrepreneur devra les dispositifs de protection et d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux de revêtements de sols.

Un nettoyage complet des surfaces de revêtement mises en œuvre ainsi que l'enlèvement des protections en place sont dus à la livraison du bâtiment par le titulaire du présent lot.

Dans les prestations de l'entreprise, sont comprises les exécutions en conformité avec les D.T.U. :

- ✘ Des joints de dilatation.
- ✘ Des joints de fractionnement.
- ✘ Des joints périphériques par interposition d'un isolant.
- ✘ Des joints entre carreaux à la largeur définie en accord avec l'architecte.
- ✘ De la pose des carreaux suivant calepinage établi par la maîtrise d'œuvre.

Ainsi que tous les travaux préparatoires à l'intervention du présent lot tels que dépoussiérage du support, humidification éventuelle, primaire d'accrochage, griffage du support, etc....

La pose des carrelages se fera :

- ✘ Soit scellée conformément au D.T.U 52.1.
- ✘ Soit collée conformément aux règles de l'art de la mise en œuvre des mortiers colle, ciments, colles et adhésifs sans ciment règlementées par les Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT) édités par le C.S.T.B.

Les jointoiments seront réalisés, en fonction de la destination et de l'usage prévu pour les locaux considérés :

- ✘ Soit au mortier à base de ciment teinté ou non, suivant demande du Maître d'œuvre.
- ✘ Soit au mortier à base de résine pour des besoins spécifiques.

Les tolérances de pose sont celles définies au D.T.U N°52.1 ou celles prévues pour le support dans le cas de pose collée.

Les coloris et motifs seront déterminés ponctuellement par l'architecte dans la gamme complète des fabricants.

La pose des revêtements comprend toutes les sujétions de coupes, découpes, percements, jointoiment, chutes, etc....

L'entreprise sera responsable des ouvrages réalisés jusqu'à la réception des travaux, la protection éventuelle des carrelages sera réalisée par ses soins et à ses frais.

#### 0.4.3 PRECAUTIONS DE MISE EN ŒUVRE

L'entrepreneur doit prendre toutes dispositions pour éviter les désordres que peuvent apporter à ses ouvrages les effets de dilatation ou de retrait du gros œuvre de la construction. Il est rappelé que les désordres tels que soulèvement des revêtements de sol doivent être réparés au titre de la responsabilité décennale des entrepreneurs. Le présent lot devra prendre en compte pour la réalisation de ses ouvrages la présence des réseaux techniques en coordination avec les lots concernés.

#### 0.5.3 RESERVATIONS

Il appartient à l'entrepreneur du présent lot de vérifier, sous son entière responsabilité, que l'épaisseur des réservations prévues au lot gros - œuvre est suffisante pour l'exécution, dans les règles de l'art, à partir des parois brutes, des différents types de revêtements et d'avertir le Maître d'œuvre et les corps d'état concernés avant toute exécution, au cas où cette épaisseur devrait être augmentée.

Réciproquement, les réserves prévues au lot gros - œuvre sont des minima impératifs et aucune réclamation ne peut être admise de la part de l'attributaire du présent lot.

#### 0.6.3 OBSERVATIONS GENERALES

Les coloris et motifs seront déterminés ponctuellement par le Maître d'œuvre et le Maître d'ouvrage dans la gamme complète du fabricant.

La pose des revêtements comprend toutes les sujétions de forme béton, nivellement, coupes, jointoiment, etc....

La mise en œuvre sera effectuée avec les produits préconisés par les fabricants et relevant d'un avis technique.

Les produits, matériels et procédés employés devront obligatoirement être conformes aux normes françaises en vigueur au moment de la soumission pour les produits traditionnels ou être titulaires d'un avis technique en cours de validité lors de la soumission et de la mise en œuvre.

Avant tout début d'intervention, l'entrepreneur devra s'informer auprès de l'architecte ou de l'entreprise de gros œuvre, de la position effective des joints de dilatation et de tassement du gros œuvre.

Sauf stipulation particulière, les revêtements employés seront de 1er choix.

Les défauts de planimétrie sont repris au lot Gros œuvre. Néanmoins, pour tous les défauts supérieurs à 5 mm sous la règle de 2 m pour qui auraient fait l'objet d'un accord spécifique entre l'entreprise et le lot Gros œuvre, l'application de carrelage collé ne peut être faite sans ouvrage d'interposition (au minimum produit de lissage P3 ou produit titulaire d'un avis technique favorable à cet usage).



Sauf stipulations particulières, le choix des coloris par le Maître d'œuvre et le Maître d'ouvrage, pourra être fait dans toute la gamme proposée par le fabricant.

L'attention de l'entreprise est attirée sur les prescriptions du C.P.T. de 1991 concernant la compatibilité des supports avec les carrelages collés et les dimensions de fractionnement (exemple : le collage de carrelage sur une dalle en hourdis, poutrelles et dalle de compression est interdite au dessus d'un local non chauffé).

Classement minimum :

- ✘ Tous les carrelages émaillés devront au minimum être classés U3 P3 E3 C2.
- ✘ Tous les carrelages en grès non émaillés devront être au minimum classés U4 P3 E3 C2.

Absorption d'eau :

- ✘ Groupe A1 (grès étiré), groupe BI (pressé), grès cérame (fin vitrifié).

### 0.7.3 RECONNAISSANCE DES SUPPORTS

L'entrepreneur est tenu de réceptionner, avant tout commencement des travaux, l'état des surfaces qui lui sont données.

Sans remarque justifiée de sa part, consignée dans le rapport du chantier et formulée par écrit au Maître d'œuvre, il est censé avoir accepté les supports qui lui seront livrés et ne pourrait par la suite prétexter de la mauvaise qualité de ces derniers.

Du seul fait d'entreprendre ses travaux, l'entrepreneur fait son affaire de l'état des fonds et demeure seul responsable de la tenue et de l'aspect définitif. Ultérieurement, aucune réserve n'est admise.

Les éléments supports des ouvrages prévus au présent lot seront réceptionnés suffisamment à l'avance avec l'entreprise qui les a réalisés afin que les reprises éventuelles soient exécutées à temps pour ne pas retarder les travaux.

### 0.8.3 OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

L'entreprise devra avoir pris connaissance de l'ensemble des recommandations décrit dans les généralités tous corps d'état et intégrer dans son offre de prix toutes les incidences.

L'entreprise devra une protection efficace et durable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.

L'entreprise devra avoir pris connaissance de l'ensemble des recommandations décrit au document plan général de coordination, ainsi que du calendrier et intégrer dans son offre de prix toutes les incidences.

### 0.9.3 MESURE DE L'HUMIDITE RESIDUELLE

Mesure de l'humidité résiduelle de la chape par « bombe au carbure », avant toute pose de revêtement de sol.

Pour l'ensemble des supports du revêtement de sol.

L'entreprise devra des tests jusqu'à l'obtention de résultats satisfaisants.

Mesure réalisée en présence du Maître d'œuvre, du bureau de contrôle et des entreprises de revêtements de sol, pour accord.

# 1. DOUBLAGES

## 1.1. DOUBLAGE PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE

Cloisons de doublage constituées de :

Une ossature métallique en fourrures F 530 et cornières CR2, profilé MOB ou rails et montants, y compris appuis intermédiaires.

Parements par plaques :

- De plâtre de qualité standard de 18 mm d'épaisseur pour les locaux classés EA et EB.
- A âme ciment allégé par des billes de polystyrène et de parements en grilles et voile de verre, pour les locaux EC.

La réaction au feu des parements devra être conforme aux exigences du local.

Les plaques de plâtres sont fixées sur l'ossature métallique.

Produits et accessoires tel que colle, bandes à joint, renforts d'angle, enduit de lissage,...

Calfeutrement en pied du doublage par un joint souple pour les locaux classés EB et EB + Privatifs.

Sur sol brut le pied du doublage est protégé par un film polyéthylène sur une hauteur d'au moins 20 mm au-dessus du sol fini.

Calfeutrement en tête du doublage par mortier MAP pour assurer l'étanchéité à l'air.

Pour les locaux classés EC, protection en pied des plaques à base de ciment par une bande d'étanchéité et sous couche de protection à l'eau sur 0.10 ml ht au-dessus du sol fini.

Joints d'étanchéité en périphérie des menuiseries extérieures (portes et châssis).

Habillage des chants apparents de l'isolant par retour du parement en plaque de plâtre.

Retour de la plaque de plâtres en ébrasement des menuiseries, suivant plans.

Traitement des joints par bandes et enduit en 3 passes minimum.

Bande armée dans les angles saillants.

Ratissage des parements.

Dispositions particulières pour plaques à base de ciment :

- Entretoise complémentaire si nécessaire (selon recommandations du fabricant).
- Traitement des joints de fractionnements, compris profils de dilatation.
- Joints par cordon de joint-colle compris arasement.
- Rebouchage et recouvrement des têtes de vis réalisée à l'aide d'un mortier colle à carrelage.
- Tous travaux préparatoires (enduit, ...) du support pour permettre l'application d'une finition par peinture (finition courante (B)).

Compris toutes sujétions pour pose cintrée, suivant plans.

Les charges supérieures à 30 kg (lavabos, radiateurs, barre handicapés, ...) doivent être fixées directement sur le mur support par l'intermédiaire de chevilles spéciales, suivant recommandations du fabricant.

L'entrepreneur devra la mise en œuvre suivant prescriptions techniques du fabricant et avis techniques.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25-41 et aux recommandations du fabricant.

Réalisation suivant étude structure bois, étude acoustique, détails architectes, ...

Marque proposée : Placo ou équivalent.

Type : Doublages PLACOSTIL.

### a) **Doublage standard 1 BA18 :**

#### LOCALISATION :

- Mur intérieur au-dessus des tableaux électrique dans l'entrée de la Mairie.
- Habillage des murs intérieurs en périphérie de la cage d'escalier de la Mairie.

### b) **Doublage coupe-feu 1 heure 2 BA18S :**

#### LOCALISATION :

- R+1 : Contre cloisons de l'appartement désaffecté (sur 1 face).

### c) **Parement en plaque à base de ciment :**

#### LOCALISATION :

- Pour l'ensemble des murs extérieurs des sanitaires à créer.

## 1.2. **MEMBRANE D'ETANCHEITE A L'AIR**

Membrane d'étanchéité aluminisée armé d'un voile non tissé.

Bande adhésive double face pour le prémontage de la membrane.  
Recouvrement des lés de 10 cm, collé par bande adhésives.

Bande adhésive spéciale pour traiter l'étanchéité en périphérie des traversées de la membrane.

Bande adhésive spéciale pour raccordement en périphérie.  
La bande adhésive sera adaptée au support.  
Réalisation de boucle de détente de la membrane, pour permettre la libre dilatation.

Caractéristiques :

Transmission à la vapeur d'eau : Sd > 90 m.

Réaction au feu : E.

Si nécessaire, échafaudage à la charge du présent lot.

L'entreprise fournira les avis techniques en cours de validité.  
Compris toutes coupes et sujétions de mises en œuvre.  
Mise en œuvre conforme au DTU 31.2.

Marque proposée : ISOVER, ou équivalent.

Type : Stopvap 90.

#### LOCALISATION :

Entre l'isolant et le doublage à créer des murs extérieurs.

### **1.3. ISOLATION VERTICALE EN FIBRES DE BOIS**

Panneau isolant souple, flexible et compressible composé de fibres de bois, fibres polyoléfiniques et de phosphates d'ammonium.

Pose entre les ossatures ou fixations mécaniques, suivant localisations.

Caractéristiques techniques :

Certification ACERMI.

Réaction au feu : E.

Epaisseur suivant plans.

Isolant réduit au niveau des retours de menuiseries (60 mm).

Compris toutes coupes et sujétions de mise en œuvre.

L'entreprise fournira les PV d'essai correspondants aux classements de résistance thermique et feu en cours de validité.

Marque proposée : STEICO ou équivalent.

Type : Steico Flex.

**a) R = 4.20 m²K/W :**

LOCALISATION :

- En doublage des murs extérieurs des sanitaires à créer.
- En doublage des murs extérieurs de la cage d'escalier existante.

**b) R = 1.30 m²K/W :**

LOCALISATION :

En doublage du mur mitoyen des sanitaires à créer.

### **1.4. HABILLAGE D'ENCADREMENTS D'OUVERTURES**

Habillage d'encadrements d'ouvertures en plaques de plâtre :

- De plâtre de qualité hydrofuge de 18 mm d'épaisseur.
- A âme ciment allégé par des billes de polystyrène et de parements en grilles et voile de verre, pour les locaux EC.

Produits et accessoires tel que colle, bandes à joints, renforts d'angles, enduit de lissage, ....

La pose de ces plaques de plâtre sera exécutée par vissage direct sur l'ossature métallique type F530, les joints seront traités en 3 passes d'enduit avec bandes à joint.

L'entrepreneur devra la mise en œuvre suivant prescriptions techniques du fabricant et avis techniques, compris toutes sujétions d'adaptation pour une mise en conformité.

Dispositions particulières pour plaques à base de ciment :

- Entretoise complémentaire si nécessaire (selon recommandations du fabricant).
- Traitement des joints de fractionnements, compris profils de dilatation.
- Joints par cordon de joint-colle compris arasement.
- Rebouchage et recouvrement des têtes de vis réalisée à l'aide d'un mortier colle à carrelage.
- Tous travaux préparatoires (enduit, ...) du support pour permettre l'application d'une finition par peinture (finition courante (B)).

Marque proposée : BPB PLACO ou équivalent.

**a) 1 BA18 hydrofuge :**

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des encadrements d'ouvertures intérieurs et extérieurs, hormis dans sanitaires à créer.

**b) 1 parement en plaque à base de ciment :**

LOCALISATION :

- Encadrement d'ouvertures dans sanitaires à créer.

## 2. CLOISONS

### 2.1. CLOISON DE DISTRIBUTION COMPOSITE

Cloison de distribution comprenant :

Une ossature métallique réalisée par rails et montants en acier galvanisé de 6/10ème d'épaisseur. Les montants seront simples ou doublés dos à dos implantés à 0.40 ou 0.60 ml d'entraxe selon les hauteurs à réaliser.

Suivant caractéristiques : ossature périphérique simple avec double ossature verticale indépendante alternée, ou ossature périphérique double indépendante avec double ossature verticale indépendant.

Isolant intermédiaire en panneaux de laine de verre.

Parements par plaques de plâtre de qualité :

- Standard de 13 ou 18 mm d'épaisseur pour les locaux classés EA et EB.
- A âme ciment allégé par des billes de polystyrène et de parements en grilles et voile de verre, pour les locaux EC.

La réaction au feu des parements devra être conforme aux exigences du local.

Habillage des têtes de cloisons par retour du parement en plaque de plâtre.

Joint souple interposé entre le rail et le sol fini dans les locaux classés EB à EB + Collectifs.

L'étanchéité entre les plaques hydrofugées et le sol fini est assuré par un joint mastic, dans les locaux EB + Privatifs.

Pour les locaux classés EC, protection en pied des plaques à base de ciment par une bande d'étanchéité et sous couche de protection à l'eau sur 0.10 ml ht au-dessus du sol fini.

Film polyéthylène dépassant de 20 mm le niveau du sol fini (dans le cas de sol brut).

Façon d'étanchéité par membrane étanche en pied de cloison, compris toutes sujétions de découpes, d'arasements, raccords, ...

Traitement acoustique en buter de cloison avec interposition d'un joint anticondensation entre rail et la façade.

Pose droite et cintrée.

Les charges supérieures à 30 kg (lavabo, meuble, radiateurs, barre handicapés ...) doivent être fixées sur des supports ou renforts incorporés à l'ossature, suivant recommandations du fabricant.

Pose des huisseries fournies et approvisionnés aux étages par le lot Menuiseries intérieures, compris renforts d'ossature périphérique.

Traitement des joints par bandes et enduit en 3 passes minimum.

Bande armée dans les angles saillants.

Ratissage des parements.

Dispositions particulières pour plaques à base de ciment :

- Entretoise complémentaire si nécessaire (selon recommandations du fabricant).
- Traitement des joints de fractionnements, compris profils de dilatation.
- Joints par cordon de joint-colle compris arasement.
- Rebouchage et recouvrement des têtes de vis réalisée à l'aide d'un mortier-colle à carrelage.
- Tous travaux préparatoires (enduit, ...) du support pour permettre l'application d'une finition par peinture (finition courante (B)).

Les cloisons seront fixées mécaniquement en sous face de plancher, y compris fixations adaptées et compléments d'ossatures.

Raccordement aux ouvrages attenants, angles façonnés.

Découpes des plaques et nettoyage.

Raidisseurs complémentaires et de tête pour couronnement suivant cahier des charges du fabricant.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant, y compris montants renforcés spéciaux (MRS) au droit des appareils sanitaires et éléments ancrés dans les cloisons.

Cloisons à monter jusque sous plancher, compris remplissage des coques de plancher.

Le choix et la composition des ossatures seront effectués en fonction des hauteurs sous planchers.

Le choix et la composition des ossatures seront effectués suivant cahier des prescriptions spéciales acoustiques.

Les cloisons seront conformes aux prescriptions incendie et acoustique, les PV des cloisons seront à préciser avant la commande et la mise en œuvre.

Caractéristiques techniques des cloisons de type 72/48 :

Résistance au feu : EI 30 (CF 1/2 h).

Indice d'affaiblissement acoustique pondéré : RA = 39 dB (avec laine minérale).

Caractéristiques techniques des cloisons de type 98/48 :

Résistance au feu : EI 60 (CF 1 heure).

Indice d'affaiblissement acoustique pondéré : RA = 49 dB (avec laine minérale).

Marque proposée : Placo, Siniat, ..., ou équivalent.

**a) De type 72/48 avec laine minérale :**

1 BA 13.

Isolation 45 mm en laine de verre 20 kg/m<sup>3</sup>.

1 BA 13.

LOCALISATION :

- Cloison de distribution du placard dans sanitaires à créer.
- Cloison de distribution du placard à créer au droit de la cage d'escalier existante.

**b) De type 98/48 avec laine minérale :**

2 BA 13.

Isolation 45 mm en laine de verre 20 kg/m<sup>3</sup>.

2 BA 13.

LOCALISATION :

Cloisons pour fermeture de la cage d'escalier existante.

**c) Plus-value pour parement en plaque à base de ciment :**

LOCALISATION :

- Cloison de distribution du placard dans sanitaires à créer.

## 3. PLAFONDS

### 3.1. PLAFOND SUSPENDU EN PLAQUES DE PLATRE

Plafond suspendu en plaques de plâtre sur ossature métallique comprenant :

Ossature primaire pour support de l'ossature métallique secondaire, si nécessaire.

Ossature en profilés d'acier galvanisé, adaptés aux portées et au degré CF du plafond, y compris aboutage des ossatures par éclisses et tous accessoires.

Suspentes adaptées au type de support, y compris tous accessoires.

Les dispositifs de suspension associés aux ossatures, doivent supporter à rupture le poids propre du plafond, une surcharge de 20 Kg/m<sup>2</sup> affectés d'un coefficient de sécurité de 3.

Parement en plaque de plâtre :

- Standard de 13 mm d'épaisseur.

Les plaques sont vissées sur l'ossature.

Dispositions particulières pour les plafonds CF  $\geq$  1h00 :

- Parement en plaque de plâtre résistant au feu d'épaisseur adaptée au degré CF.

- Protection des joints de plaque (longitudinaux et transversaux) par languettes en plaques de plâtre résistant au feu, vissée sur l'ossature avant la pose de l'écran.

- Plénum de 30 mm ht minimum (distance écran / dalle ou isolant / dalle).

Cordon de mastic à la jonction : plafond / parois verticales, pour assurer l'étanchéité à l'air.

Traitement des joints de fractionnement par profilé de dilatation fixé par collage.

Traitement des joints par bandes et enduit avec bande armée dans les angles saillants.

Ratissage des parements.

Compris retombées et toutes sujétions de découpes pour arasements contre parois verticales, traitement des joints, raccords, ratissage des parements, etc....

La pose sera exécutée conformément au D.T.U, aux avis techniques respectifs et aux recommandations du fabricant, y compris toutes découpes pour réservations demandées par les autres corps d'état (passage des tuyauteries, gaines, VMC ...).

Compris toutes sujétions pour pose rampante.

L'entreprise justifiera les caractéristiques exigées, par la fourniture de procès-verbaux en cours de validités.

#### a) Plafond standard :

##### LOCALISATION :

- En plafond des sanitaires à créer (rampant).
- Plafond droit au droit du placard dans sanitaires à créer.
- Habillage périphérique du châssis en toiture.

#### b) Plafond coupe-feu 1 heure :

##### LOCALISATION :

- RDC : Vide entre cage escalier et caves.
- Plafond droit entre palier et caves.
- Plafond droit sous palier des combles.



## **3.2. PLAFOND SUSPENDU EN DALLES MINERALES**

### Ossature :

Ossature primaire si nécessaire.

Ossature composée de profilés en T en acier galvanisé laqué avec semelle apparente de 24 mm.

Les profils primaires ou porteurs seront fixés à l'aide de suspentes de hauteur variables et de cornières périphériques de nature identique au profil en T.

Fixations adaptées aux différents supports (planchers béton neuf ou existant, charpente, ...).

Compris coupes, ajustages, ressorts de pression, joints acrylique en périphérie du local, ... et toutes sujétions d'adaptation.

Mise en œuvre de compléments d'ossature au droit des luminaires, bouches de ventilation, poteaux, ...

L'ensemble de l'ossature sera adapté à l'hygrométrie du local.

Couleur au choix du Maître d'œuvre.

Largeur : 24 mm.

### Dalle :

Panneau acoustique en laine de roche de finition blanc lisse, contre voilé.

Bords droits.

Démontable individuellement.

Façon de joues et soffite en plaque de plâtre, compris ossature suivant plan architecte.

### Caractéristiques techniques :

Dimensions : 600 x 600 x 20 mm d'épaisseur.

Absorption acoustique :  $\alpha_W = 1.00$  classe A.

Réaction au feu : A1.

Stabilité en milieu humide : 100 % à 95 % HR.

Le classement hygiène doit satisfaire aux normes hygiènes en vigueur dans ce type d'établissement.

Entretien : le plafond peut être dépoussiéré, épousseté ou nettoyé.

Marque proposée : ROCKFON, ou techniquement et esthétiquement équivalent.

Produit : EKLA.

Réservations, suivant demandes des autres corps d'états.

L'entreprise fournira les PV d'essai en cours de validité, correspondants aux classements de résistance acoustique demandée.

L'entreprise devra le suivi des plafonds en fin de chantier, remplacement des éléments détériorés et nettoyage.

### LOCALISATION :

- RDC : En plafond du hall d'entrée.

- R+1 : En plafond de la cage d'escalier palier d'escalier.

### **3.3. RETOMBEE DE PLAFOND**

Les retombées de plafond en plaque de plâtre comprenant :

Ossature en profilés d'acier galvanisé y compris coupes et fixations.  
Isolation suivant étude thermique et acoustique.

Parement en plaque de plâtre standard de 13 mm d'épaisseur, y compris coupes, découpes et fixations.  
Traitement des joints par bandes et enduit avec bande armée dans les angles saillants.  
Ratissage des parements.

Fixations, traitement des jonctions, accrochages suivant prescriptions techniques du fabricant.

Les caractéristiques des retombées seront appropriées aux caractéristiques des plafonds.

#### LOCALISATION :

En arrêt des plafonds suspendus.

### **3.4. MEMBRANE D'ETANCHEITE A L'AIR**

Membrane d'étanchéité aluminisée armée d'un voile non tissé.

Bande adhésive double face pour le prémontage de la membrane.  
Recouvrement des lés de 10 cm, collé par bandes adhésives.

Bande adhésive spéciale pour traiter l'étanchéité en périphérie des traversées de la membrane.

Bande adhésive spéciale pour raccordement en périphérie.

La bande adhésive sera adaptée au support.

Réalisation de boucle de détente de la membrane, pour permettre la libre dilatation.

Caractéristiques :

Transmission à la vapeur d'eau : Sd > 90 m.

Réaction au feu : E.

Si nécessaire, échafaudage à la charge du présent lot.

L'entreprise fournira les avis techniques en cours de validité.

Compris toutes coupes et sujétions de mises en œuvre.

Mise en œuvre conforme au DTU 31.2.

Marque proposée : ISOVER, ou équivalent.

Type : Stopvap 90.

#### LOCALISATION :

Entre l'isolant et le plafond des sanitaires à créer.

### **3.5. ISOLATION THERMIQUE**

Panneau semi rigide de laine de verre.

Revêtue d'un kraft pare vapeur.

Bande adhésive pour assurer la continuité du pare vapeur.

Compris coupes.

Suivant localisation, l'isolant sera déroulé en plénum sur l'ossature du plafond ou fixé mécaniquement, compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Certification ACERMI.

Réaction au feu :                   A2-S1, d0 (avec voile confort).  
  F (avec kraft).

Marque proposée : ISOVER ou équivalent.

#### **a) De 100 mm d'épaisseur :**

##### LOCALISATION :

En plénum des plafonds coupe-feu.

#### **a) R = 6.00 m²K/W :**

##### LOCALISATION :

En plénum du plafond des sanitaires à créer.

## 4. OUVRAGES DIVERS

### 4.1. RACCORDS

Echafaudages et toutes sujétions.

Après le passage des autres corps d'état, raccords de saignées, de percements, passage des gaines, fourreaux, tuyauteries, garnissage de plinthe et revêtements muraux.

Pour toutes surfaces, y compris petites largeurs.

Réalisés au plâtre en 2 couches avec finition lissée, y compris produit d'accrochage dégrossissage, façon d'arêtes, cueillis, garnissage, ...

Bouchage au mortier MAP.

Calfeutrement des ouvrages en appliques.

Façon de lambrequin en plaque de plâtre sur ossature métallique, pour habillage entre le coffre de volet roulant et le plafond, compris profils de finition et toutes sujétions de mise en œuvre.

Evacuation des gravats à la décharge publique.

Nettoyage des locaux après interventions.

#### LOCALISATION :

Pour l'ensemble des ouvrages du présent lot.

### 4.2. COFFRE D'HABILLAGE

Coffre d'habillage comprenant :

Une ossature métallique réalisée par profilés en acier galvanisé, y compris tous accessoires de mises en œuvre.

Isolant sur la périphérie complète de la gaine, en panneaux de laine de verre revêtu sur une face d'un kraft pare vapeur, y compris coupes, fixations et bandes adhésive pour assurer la continuité du pare vapeur.

L'épaisseur de l'isolant sera conforme aux recommandations de l'étude thermique et acoustique.

80 mm d'épaisseur minimum conformément au QUALITEL.

Parements par 2 plaques de plâtre de qualité :

- Standard de 13 mm d'épaisseur pour les locaux classés EA et EB.

- Hydrofuge de 13 mm d'épaisseur pour les locaux classés EB + Privatifs et EB + Collectif.

Traitement des joints par bandes et enduit en 3 passes minimum.

Bande armée dans les angles saillants.

Ratissage des parements.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant, y compris renforts d'ossature pour trappes, ...

Les coffres seront conformes aux prescriptions incendie et acoustique, les PV en cours de validités seront fournis avant la commande et la mise en œuvre.

#### a) Coupe-feu 1/2 heure :

#### LOCALISATION :

- Pour l'ensemble des coffres d'habillages (en provision).

- Suivant incidences du BET fluides.

### **4.3. CONDUIT COUPE FEU**

Conduit autoporteur sur 4 faces, composé de :

Plaques à base de silicates autoclavés assemblées bout à bout sans couvre joints.  
L'épaisseur des plaques sera déterminée en fonction du degré CF du conduit.

Les plaques sont assemblées à l'aide de vis ou d'agrafes résinés.  
Tous les joints sont traités avec une colle à base de silicate de type PROMACOL-S  
Réalisation d'une cueillie avec la colle à l'intérieur des joints d'angles, pour parfaire l'étanchéité.

Suspentes et traverse métallique pour les conduits horizontaux, y compris toutes sujétions de fixations au support.

Chaises et traverse métallique pour les conduits verticaux suspendus, y compris toutes sujétions de fixations au support (bande de support en plaque d'épaisseur identique au conduit).

Traitement des traversées de voile ou plancher adaptée au degré CF du conduit, comprenant suivant les prescriptions du fabricant, des cornières acier, colles, talon en plaques d'épaisseur identique à celle du conduit, mousse retardant la propagation de l'incendie de type PROMAFOAM, laine de roche de 120 kg/m<sup>3</sup> et toutes sujétions de calfeutrement.

Compris toutes sujétions pour arasements contre parois verticales et sortie en toiture, ....

Disposition particulière pour les coffres 2 faces :

- 2 bandes de 70 x 20 mm en plaque identique à la surface courante.
- Les bandes seront vissées avec chevilles métalliques à la jonction entre le support béton et le coffre.

Habillage du conduit par un doublage en plaque de plâtre standard de 2x13 mm d'épaisseur sur ossature métallique avec rails et montants.

Compris isolation thermique selon plans architecte et étude thermique.

Traitement des joints par bandes et enduit avec bande armée dans les angles saillants.

Ratissage des parements.

La mise en œuvre sera effectuée conformément à l'avis technique et aux recommandations du fabricant afin d'obtenir le degré CF souhaité.

L'entreprise fournira les procès-verbaux d'essai correspondants au classement de résistance au feu demandé en cours de validité.

#### **Caractéristiques techniques :**

Réaction au feu : M0.

Résistance à l'humidité.

Marque proposée : PROMAT ou techniquement équivalent.

#### **a) Coupe-feu 1 heure :**

##### LOCALISATION :

- Caisson d'habillage pour la ventilation basse de la gaine d'ascenseur dans les caves.
- Caisson d'habillage pour la ventilation haute de la gaine d'ascenseur dans les combles.

## 5. PEINTURE

### 5.1. PAREMENTS EXISTANTS

Préparations des parements existants comprenant :

- Dépose des revêtements existants avec soin pour ne pas détériorer le support.
  - Piquage des supports, dégarnissage, dégrossi, et nivellement de surface.
  - Lessivage des parties peintes.
  - Grattage des parties écaillantes et mal adhérentes.
  - Ouverture des crevasses.
  - Impression.
  - Rebouchage au mastic acrylique.
  - Calicotage des fissures.
  - Raccord au plâtre des parements horizontaux et verticaux.
  - Enduit de lissage sur support existant.
  - Raccords généraux en surfaces verticales et horizontales.
  - Rebouchages des fissures et trous avec un enduit non repassé, enduit rapide de finition, séchage rapide, recouvrable de tout type de finition, extrait sec en poids 77.3 % minimum, ponçage époussetage.
  - Enduit de ratissage, enduit rapide de finition, séchage rapide, recouvrable de tout type de finition, ponçage époussetage.
- Ponçage à sec, époussetage.

Evacuation de tous gravats.

Toutes sujétions avant travaux de finition (B) sur murs et plafonds.

#### LOCALISATION :

RDC : Sur l'ensemble des murs existants de l'entrée de la Mairie comprenant gaine d'ascenseur.

R+1 :

- Sur l'ensemble des murs existants du palier et de la circulation.
- Plafond de la circulation.

- Raccords divers au droit des démolitions.

### 5.2. PEINTURE ACRYLIQUE

Subjectiles : béton, enduit ciments, plaques de plâtre à épiderme cartonné, enduits plâtre, carreaux brique, ...

#### Travaux préparatoires :

Préparation des supports suivant DTU 59.1 :

Enduits en plâtre, carreaux de plâtre, plaque de plâtre cartonné, ... :

- Brossage métallique (carreaux de plâtre).
- Révision des joints.
- Epoussetage.
- Impression.
- Rebouchage.
- Ratissage.
- Enduit non repassé.
- Ponçage, époussetage.
- Joints acrylique de finitions.

Enduit au mortier, béton, ... :  
- Brossage, époussetage, égrenage.  
- Impression.  
- Dégrossissage.  
- Enduit repassé (en 2 passes, compris ponçage).  
- Enduit non repassé.  
- Ponçage et époussetage.  
- Joints acrylique de finitions.  
Liste non limitative.

Finition : Courante (B).

Aspect (brillante, satiné ou mat), aux choix du Maître d'œuvre.  
Coloris aux choix du Maître d'œuvre dans toute la gamme du fabricant.  
Plusieurs coloris pourront être retenus avec changement éventuel en fonction des locaux et/ou en association de plusieurs couleurs dans une même pièce.

Application :

1 couche d'impression à base de résines acryliques en phase aqueuse de type Idrotop Prim.  
2 couches de finitions à base de résines acryliques en phase aqueuse.

Rechampissage et toutes sujétions pour une finition soignée.  
Les parois non satisfaisantes seront reprises à la charge de l'entreprise.

Caractéristiques :

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Phase :                               | Aqueuse.   |
| Classification selon la NF T 36-005 : | Famille I - Classe 7a2 / 7b2.                          |
| Certification :                       | NF Environnement.                                      |
| Teneur en COV :                       | Conforme à la Directive 2004/42/CE applicable en 2010. |

**La peinture devra être adaptée à ce type d'établissement.**

Marque proposée : TOLLENS, ou équivalent.  
Type : Idrotop.

#### **a) En plafonds :**

LOCALISATION :

- En plafond des sanitaires à créer.
- Retombées de plafonds.

#### **b) Sur murs :**

LOCALISATION :

- Pour l'ensemble des murs dans les sanitaires à créer.
- Pour l'ensemble des murs de l'entrée et de la cage d'escalier de la Mairie comprenant gaine d'ascenseur.
- Sur l'ensemble des murs existants du palier et de la circulation à l'étage.
- Raccords divers au droit des démolitions.

### 5.3. **PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS**

Subjectiles : Bois et dérivés imprimés.

Travaux préparatoires :

Préparation des supports suivant DTU 59.1 :

- Grattage des parties mal adhérentes.
- Lessivage ou lavage pour repeindre.
- Impression.
- Rebouchage.
- Enduisage.
- Ponçage, époussetage.
- Impression.
- Joints acrylique de finitions.

Liste non limitative.

Finition : Courante (B).

Aspect (brillante, satiné ou mat), aux choix du Maître d'œuvre.

Coloris aux choix du Maître d'œuvre dans toute la gamme du fabricant.

Plusieurs coloris pourront être retenus avec changement éventuel en fonction des locaux et/ou en association de plusieurs couleurs dans une même pièce.

Application :

En intérieur :

- 1 couche d'impression à base de résines acryliques en phase aqueuse de type Idrotop Prim.
- 2 couches de finitions à bases de résines alkydes uréthannes et acryliques en phase aqueuse de type Orizon.

En extérieur :

- 1 couche d'impression microporeuse à base de résines alkydes longues en huile en phase solvant de type Tol-Prim U.
- 3 couches de finitions microporeuse à bases de résines alkydes en phase solvant de type Elasto-Bois.

**Les chants apparents des panneaux de particules seront traités à l'enduit garnissant.**

Caractéristiques :

Phase :

Aqueuse.

Classification selon la NF T 36-005 :

Famille I - Classe 4a / 7b2.

Teneur en COV :

Conforme à la Directive 2004/42/CE applicable en 2010.

Rechappissage et toutes sujétions pour une finition soignée.

Les portes non satisfaisantes seront reprises à la charge de l'entreprise.

Marque proposée : TOLLENS, ou équivalent.

Type : Orizon.

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des ouvrages bois : huisseries et chants de portes, plinthes bois, tablettes bois, fourrures, couvre-joints, sous face d'escalier, menuiseries extérieures, planches de rives, ...



## 5.4. **PEINTURE SUR PORTES PREPEINTES**

Subjectiles : Bois et dérivés imprimés.

Travaux préparatoires :

Préparation des supports suivant DTU 59.1 :

- Brossage, époussetage.
- Impression.
- Rebouchage.
- Ponçage, époussetage.
- Enduit repassé.
- Ponçage à sec, époussetage.

Liste non limitative.

Finition : Courante (B).

Aspect (brillante, satiné ou mat), aux choix du Maître d'œuvre.

Coloris aux choix du Maître d'œuvre dans toute la gamme du fabricant.

Plusieurs coloris pourront être retenus avec changement éventuel en fonction des locaux et/ou en association de plusieurs couleurs dans une même pièce.

Application :

1 couche d'impression à base de résines acryliques en phase aqueuse de type Idrotop Prim.

2 couches de finitions à bases de résines alkydes uréthannes et acryliques en phase aqueuse (3 couches en extérieur).

**Les chants apparents des panneaux de particules seront traités à l'enduit garnissant.**

Caractéristiques :

Phase :

Aqueuse.

Classification selon la NF T 36-005 :

Famille I - Classe 4a / 7b2.

Teneur en COV :

Conforme à la Directive 2004/42/CE applicable en 2010.

Rechampissage et toutes sujétions pour une finition soignée.

Les portes non satisfaisantes seront reprises à la charge de l'entreprise.

Marque proposée : TOLLENS, ou équivalent.

Type : Orizon.

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des portes prépeintes.

## 5.5. **PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES**

Subjectiles : supports neuf, acier brut, peint, galvanisé, métaux non ferreux, PVC.

Travaux préparatoires :

Préparation des supports suivant DTU 59.1 :

- Enlèvement de la rouille par brossage, grattage, martelage, piquage, meulage ou ponçage.
- Nettoyage, dépoussiérage.
- Dégraissage.
- Ponçage et époussetage des supports PVC.
- Dérochage et rinçage.

Liste non limitative.

Finition : Courante (B).

Aspect (brillante, satiné ou mat), aux choix du Maître d'œuvre.

Coloris aux choix du Maître d'œuvre dans toute la gamme du fabricant.  
Plusieurs coloris pourront être retenus avec changement éventuel en fonction des locaux et/ou en association de plusieurs couleurs dans une même pièce.

Application :

1 couche d'impression en phase aqueuse de type Tol-Prim P.  
2 couches de finitions à bases de résines alkydes uréthannes et acryliques en phase aqueuse de type Orizon.

Caractéristiques :

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Phase :                               | Aqueuse.   |
| Classification selon la NF T 36-005 : | Famille I - Classe 4a / 7b2.                           |
| Teneur en COV :                       | conforme à la Directive 2004/42/CE applicable en 2010. |

Rechampissage et toutes sujétions pour une finition soignée.  
Les zones non satisfaisantes seront reprises à la charge de l'entreprise.

Marque proposée : TOLLENS, ou équivalent.  
Type : Orizon.

LOCALISATION :

- Pour l'ensemble des portes d'ascenseur existantes.
- Garde-corps existants dans cage escalier.
- Pour l'ensemble des dauphins fontes à créer.
- Pour l'ensemble des canalisations apparentes.

## 5.6. VITRIFICATION

Arrachage de sol collé :

Dépose des revêtements de sol existants comprenant :

Protection des ouvrages existants conservés.  
Dépose des, barres de seuils, couvre joint, nez de marche, accessoires divers, ...  
Dépose des plinthes existantes.  
Arrachage des différentes couches de revêtement de sol existant.  
Enlèvement complet de la colle, et du ragréage, ..., par tous moyens appropriés.  
Le support sera livré, apte à recevoir un ragréage.

Evacuation des gravats en décharge spécialisé avec tri sélectif.

Support : Bois.

Travaux préparatoires :

Préparation des supports suivant DTU 59.1 :  
- Brossage.  
- Ponçage après impression.  
- Ponçage entre les 2 couches de finition.  
Liste non limitative.

Finition : Courante (B).

Aspect (brillant, satiné, mat) aux choix du Maître d'œuvre.

Coloris aux choix du Maître d'œuvre dans toute la gamme du fabricant.  
Plusieurs coloris pourront être retenus avec changement éventuel en fonction des locaux et/ou en association de plusieurs couleurs dans une même pièce.

Application :

2 couches d'impression par une teinte à bois / fond dur isolant, en phase aqueuse, de type Chromafloor (6 coloris).

Les teintes sont miscibles entre elles jusqu'à obtention du coloris souhaité par le Maître d'œuvre.

2 couches de finitions par vitrificateur mono composant à base de polyuréthane acrylique ; de type Vegafloor.

Caractéristiques :

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Phase :                               | Aqueuse.   |
| Classification selon la NF T 36-005 : | Famille I - Classe 7b2.                                |
| Teneur en COV :                       | conforme à la Directive 2004/42/CE applicable en 2010. |

Rechampissage et toutes sujétions pour une finition soignée.

Marque proposée : DURIEU, ou équivalent.

LOCALISATION :

- Raccords de parquet massif existant au droit des démolitions.
- Palier d'escalier intermédiaire.
- Sur marches et contremarches de l'escalier intérieur d'accès à l'étage.

**Variante exigée : 05VE-01 : Vitrification en sol de la salle des fêtes et de la salle polyvalente**

LOCALISATION :

En sols de la salle des fêtes et de la salle polyvalente.

## **5.7. NETTOYAGE DES LOCAUX**

L'entreprise devra :

- 1 nettoyage pour les OPR.
- 1 nettoyage pour la réception de chantier.

D'une manière générale pour le nettoyage complet des locaux de l'ensemble des bâtiments.

Le nettoyage concerne :

- ✘ L'ensemble des menuiseries extérieures et intérieures ;
- ✘ L'ensemble des vitres, glaces et miroirs ;
- ✘ Les faux plafonds ;
- ✘ L'ensemble des sols et leurs plinthes ;
- ✘ Les revêtements verticaux y compris la faïence ;
- ✘ La quincaillerie : bouton de portes, béquilles, ...
- ✘ Les appareils sanitaires ainsi que leur robinetterie ;
- ✘ Les appareils de chauffage ;
- ✘ L'appareillage électrique ;
- ✘ L'ascenseur ;
- ✘ Etc., ...

Cette liste n'est pas limitative et pourra être complétée en cours de chantier.

L'entreprise devra l'évacuation complète de tous les déchets, détritiques, gravats, ..., pour l'ensemble des bâtiments.

Aspiration de l'ensemble des locaux après dépoussiérages des éléments d'agencement.

Nettoyage des sols carrelés par application d'un mélange eau/acide à la monobrosse, dosage et rinçage suivant prescriptions du fabricant,

Nettoyage de tous les éléments des sanitaires par application d'un mélange eau/acide, dosage et rinçage suivant prescriptions du fabricant compris étiquettes d'emballage.

Nettoyage de toutes les surfaces vitrées intérieures et extérieures, à l'issue du nettoyage les vitres devront être exemptes de toute trace de colle, de peinture ou de vernis compris étiquettes d'emballage.

Nettoyage de tout ouvrage dont l'état de propreté ne permet pas la réception (appareillages électriques, quincaillerie de portes, agencements, éléments en bois, éléments métalliques, ....).

Nettoyage complet de l'intégralité des extérieurs du projet.

Toutes précautions devront être prises pour éviter de rayer les vitrages au moment du nettoyage. Tous les éléments rayés seront tous remplacés aux frais des responsables.

À l'issue du nettoyage, les bâtiments devront être dans un état général de propreté permettant une bonne réception des parements et des sols.

Pour le cas où des salissures seraient faites entre la visite de réception et la remise des clés, l'entrepreneur devra procéder à un nettoyage complémentaire.

Le contrôle sera effectué par la maîtrise d'œuvre qui pourra demander si le résultat n'est pas satisfaisant des nettoyages complémentaires au frais de l'entreprise, en cas de défaillance de l'entreprise à réaliser ces travaux prévus au titre de son lot, le Maître d'œuvre pourra faire réaliser les travaux par une entreprise spécialisée et imputer la dépense à l'entreprise concernée.

L'ensemble des frais de nettoyage de réception sont à la charge du titulaire du lot Plâtrerie - Peinture.

#### LOCALISATION :

Pour l'ensemble des locaux concernés par les travaux.

## 6. REVETEMENTS DE SOLS

### 6.1. RAGREAGE DE SOL

#### Préparation du support :

Nettoyage comprenant évacuation des gravats et encombrants dans la benne de chantier ou en déchetterie, compris tris sélectifs, balayage, grattage, ..., et tout travaux nécessaire pour obtenir un support apte à recevoir le ragréage, à la charge du présent lot.

Avant exécution des travaux l'entrepreneur devra effectuer le diagnostic du support.  
Le support doit être dur et résistant, stable (plancher bois), normalement absorbant, propre.  
S'il est conservé l'ancien revêtement doit être adhérent.

Dans le cas contraire l'entrepreneur devra réaliser tous les travaux nécessaires pour obtenir ces caractéristiques, compris toutes déposes / démolitions, compléments de matériaux et sujétions de mise en œuvre.

L'état de surface du support doit être lisse et conforme aux D.T.U.  
Les tolérances maximales seront de : 5 mm à la règle de 2 m ; 2 mm à la règle de 0,20 m.

Les produits de reprises auront des qualités au moins équivalentes à celles demandées pour le support.  
En cas de fissuration en dalle, l'entreprise du présent lot devra réaliser le traitement des fissures et une étanchéité préalable pour éviter que l'eau restant dans la fissure après séchage de surface du ragréage, ne provoque des désordres après mise en chauffe.

Traitement des joints (dilatation, retraits, constructions, ...) conformément aux recommandations du fabricant.

Il devra vérifier la compatibilité des produits mis en œuvre avec les produits de ragréage.

Préparation des supports compris ponçage si nécessaire, et dépoussiérage.  
Le support sera parfaitement nettoyé avant application (tâche de peinture, laitance de ciment, croûte de plâtre et béton, poussières, ...).

#### Ragréage :

Primaire d'accrochage adapté au support et au ragréage.

Ragréage de sol avec un enduit auto lissant fibré agréé par avis technique du C.S.T.B.  
Ragréage adapté au support (chape ciment, chape à base de sulfate de calcium, ...).

L'application se fera à la taloche lisseuse dans le délais d'utilisation prévu par le fabricant pour que le produit soit parfaitement auto lissant sans coups de taloche apparents.

Le produit devra correspondre au classement UPEC du revêtement de sol (P3 minimum).

Compris toutes sujétions de rattrapage de niveaux au droit des seuils sol souple ou carrelage.

Ragréage adapté pour des différences d'épaisseur de 3 à 30 mm d'épaisseur.

#### LOCALISATION :

Sous l'emprise des revêtements de sols souples.

## **6.2. REVETEMENT DE SOL LINOLEUM**

### Arrachage de sol collé :

Dépose des revêtements de sol existants comprenant :

Protection des ouvrages existants conservés.

Dépose des, barres de seuils, couvre joint, nez de marche, accessoires divers, ...

Dépose des plinthes existantes.

Arrachage des différentes couches de revêtement de sol existant.

Enlèvement complet de la colle, et du ragréage, ..., par tous moyens appropriés.

Le support sera livré, apte à recevoir un ragréage.

Evacuation des gravats en décharge spécialisé avec tri sélectif.

### Revêtement linoléum :

Revêtement de sol linoléum naturel marbré calandré en deux couches sur une armature de fibres tissées sur semelle polyoléfine acoustique.

Traitement de protection de surface type « Topshield » évitant de faire une métallisation.

Traitement antistatique, conforme aux exigences en vigueur.

Sol en lès de 2.00 ml de largeur.

Décor dans la masse.

Pose du revêtement par un collage avec une colle adaptée au revêtement et au support.

La colle employée devra bénéficier d'un avis technique favorable du CSTB.

L'ensemble des lés seront soudés à chaud aux joints.

Toutes les soudures sont effectuées à chaud par cordon d'apport.

Arasage des soudures afin d'éviter toutes surépaisseur.

Travaux comprenant coupes soignées, entailles, chutes et ajustage.

### **Caractéristiques techniques :**

Classement UPEC : U4 P3 E1/2 C2.

Épaisseur totale : 3.50 mm.

Couche d'usure : 1.50 mm.

Isolation phonique :  $\Delta L_w = 18$  dB.

Classement au feu : Cfl-s1.

Norme : NF EN 14041.

Résistance au poinçonnement : < 0.20 mm.

Propriétés électrostatiques : Antistatique-Classe 1.

Avis technique du CSTB N° 12/06-1479.

Marque proposée : FORBO ou techniquement et esthétiquement équivalent.

Produit : Marmoleum Décibel.

Les coloris et motifs seront déterminés ponctuellement (suivant locaux) et/ou en association de plusieurs couleurs sur une même pièce par le Maître d'œuvre dans la gamme complète proposée par le fabricant.

### LOCALISATION :

R+1 : En sols des paliers d'escalier et de la circulation.

### 6.3. **ACCESSIBILITE HANDICAPES**

#### **Bande d'éveil à la vigilance :**

Plots en acier inoxydable à calotte antidérapante.  
Plots de 25 mm de diamètre et 5 mm de hauteur.

Suivant support :

- Fixation par chevilles nylon « à frapper », compris percements (supports durs).
- Fixation par colle réactive à 2 composants (surfaces peu stables – bitume).

Pose à l'aide de gabarits appropriés.

Calepinage selon plan de l'architecte et avis du bureau de contrôle.

Marque proposée : VIAKAN, ou équivalent.

Type : Via steel.

**En haut de l'escalier, un revêtement de sol doit permettre l'éveil de la vigilance à une distance de 0.50 ml de la 1ère marche grâce à un contraste visuel et tactile.**

#### **Contremarches :**

Peinture de sol comprenant tous travaux préparatoires adaptés au support et à un usage extérieur.

- 1 couche d'impression par peinture de finition diluée ou primaire adaptée au support.
- 2 couches de finitions par peinture de sol « type voirie » comprenant tous travaux préparatoires adaptés au support et à un usage extérieur.

Rechampissage et toutes sujétions pour une finition soignée.

Les zones non satisfaisantes seront reprises à la charge de l'entreprise.

Coloris aux choix du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

**La 1ère et la dernière marche doivent être pourvues d'une contremarche visuellement contrastée par rapport à la marche.**

#### **Nez de marche :**

Fourniture et pose de profilé de finition en aluminium anodisé.

Bandes antidérapantes collé sur le profil.

Fixation mécanique au support.

Utilisation pour un usage intérieur et extérieur.

Compris toutes coupes, fixations et sujétions de mise en œuvre pour une finition soignée.

Marque proposée : DINAC ou équivalent.

Dispositions conformes à l'arrêté en vigueur relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées :

**Les nez de marches doivent répondre aux exigences suivantes :**

- Etre contrastés visuellement par rapport au reste de l'escalier ;
- Etre «non glissants » ;
- Ne pas présenter de débord excessif par rapport à la contremarche.

#### **a) Bande d'éveil à la vigilance :**

##### LOCALISATION :

En haut de chaque volée des escaliers intérieurs et emmarchements extérieurs existants.

#### **b) Contremarches :**

##### LOCALISATION :

Pour les contremarches hautes et basses des escaliers intérieurs et emmarchements extérieurs existants.

**c) Nez de marche :**

LOCALISATION :

Pour les nez de marche des escaliers intérieurs et emmarchements extérieurs existants.

**6.4. PROFILE D'ARRET DE REVETEMENT DE SOL**

Profilé d'arrêt de revêtement de sol comprenant 2 profilés en aluminium anodisé.

Le profilé formant la base, est fixé mécaniquement au support.

Le profilé formant le chapeau est réglable en hauteur et fixé mécaniquement sur la base.

Les profilés seront adaptés aux différences d'épaisseurs des différents revêtements de sol.

Compris toutes sujétions pour pose cintrée.

Compris toutes coupes, fixations adaptées aux supports et sujétions de mise en œuvre.

Marque proposée : GRADUS ou équivalent.

LOCALISATION :

- A chaque changement de nature de revêtement de sol.

- En arrêt de revêtement de sol.

**LIMITE DES PRESTATIONS :**

**Les prestations suivantes ne sont pas à la charge du présent lot :**

- ✘ Finitions (mairie existante et salle des fêtes, hormis locaux à rénover).